SATELEC
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 500 000 euros
Siège social : 24 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY-CHATILLON

971 201 546 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 1ER AVRIL 2026

Expiration des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et de leurs suppléants

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats :

- De la société BDO AQUITAINE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Jordane MAYE, Commissaire aux Comptes suppléante,
- Et de la société GBA AUDIT ET FINANCE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre VERGNE, Commissaire aux Comptes suppléant,

sont arrivés à expiration, décide :

- De renouveler les mandats de la société BDO AQUITAINE et de la société GBA AUDIT ET FINANCE, Commissaires aux Comptes titulaires, pour une nouvelle période de six (6) exercices, qui expirera à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031,

- De ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux comptes suppléants, de Madame Jordane MAYE et de Monsieur Jean-Pierre VERGNE, la Société n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme GUIRAL